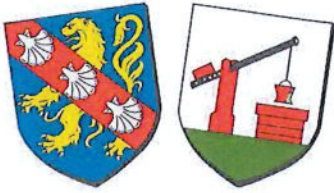


COMMUNE
d'OBERBRONN



Arrêté municipal n° 002/2024
portant opposition au transfert du pouvoir
de police administrative spéciale de la
publicité extérieure au Président de la
Communauté de communes du Pays de
Niederbronn-les-Bains

Le Maire de la commune d'OBERBRONN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9-2 relatif au transfert automatique de certains pouvoirs de police des Maires aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres,

VU la délibération n°2020/025 en date du 8 juin 2020, relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

CONSIDÉRANT que la commune d'OBERBRONN est membre de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains exerce la compétence en matière de plan local d'urbanisme,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains exerce depuis le 1^{er} janvier 2024 une compétence en matière de publicité extérieure,

CONSIDÉRANT que l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains implique le transfert automatique du pouvoir de police administrative spéciale du maire, attaché à cette compétence au Président dudit établissement public,

CONSIDÉRANT qu'un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, avant le 1^{er} juillet 2024, au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure au Président de cet établissement. A cette fin, le maire notifie le présent arrêté au Président de l'EPCI.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Il est fait opposition au transfert automatique du pouvoir de police administrative spéciale en matière de publicité extérieure au Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau – Wissembourg au titre du contrôle de légalité,
- Notifié à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et met ainsi fin au transfert dudit pouvoir.

Fait à OBERBRONN, le 8 janvier 2024

Le Maire,



Patrick BETTINGER